

AUJOURD'HUI



Miou Miou change de cap

Nathalie Petrowski a rencontré l'actrice française Miou Miou, de passage à Montréal pour le lancement du *Bal des casse-pieds* d'Yves Robert. **Page C-1**



De Golding en Pennac

Deux écrivains à la une du « Plaisir des livres » ce samedi : le Britannique et Nobélisé (1983) William Golding qui vient de publier *La cuirasse de feu*, troisième tome d'une trilogie amorcée avec *Rites de passage* et continuée avec *Coup de semence*, et le Français Daniel Pennac qui avec *Comme un roman* délaisse justement le roman pour l'essai sur... la lecture, considérée à la fois comme torture, vice, art et plaisir. **Cahier D**



Cahier spécial Thérèse Casgrain

Militante infatigable et avant-gardiste, pionnière de l'émancipation des femmes au Québec, Thérèse Casgrain aura marqué son époque et influencé la nôtre. À ce titre, l'UQAM lui consacre la semaine prochaine son colloque 1992 sur les leaders politiques du Québec contemporain. LE DEVOIR vous propose pour sa part, dans un cahier spécial publié aujourd'hui, une réflexion prospective de sa vie et de son œuvre où l'analyse se mêle aux témoignages des Simonne Monet-Chartrand, Solange Chaput Rolland et Jacques Parizeau. Pour souligner le passage d'une grande dame parmi les hommes. **Cahier E**

Les États-Unis serrent la vis à l'Irak

Bush dépêche le porte-avions *America* dans le Golfe

d'après Reuter

WASHINGTON — Les États-Unis ont dépêché le porte-avions *America* dans les eaux du Golfe afin de signifier « clairement » à l'Irak qu'il doit se plier aux résolutions de l'ONU et éliminer ses armes de destruction massive, ont rapporté hier des responsables de l'administration américaine.

Ces responsables ont refusé de faire le moindre commentaire sur des informations de la chaîne de télévision CNN selon lesquelles le Pen-

tagone avait dressé une liste de cibles irakiennes, des missiles nucléaires, ballistiques et chimiques, qui seraient frappées par les Américains au cas où Bagdad continuerait d'ignorer les demandes des Nations unies.

« Nous ne faisons jamais de commentaires quant à ce type de mesures, mais l'*America* est retourné dans le Golfe et il s'agit d'un signal clair adressé à Saddam Hussein », a déclaré un des responsables, sous couvert de l'anonymat.

De source autorisée au Pentagone,

on précise que l'*America*, qui peut emporter 80 avions, est entré dans le Golfe jeudi escorté du croiseur *Norway*, de la frégate *Simpson* et de deux navires de ravitaillement.

L'*America* fait partie de la trentaine de navires de l'US Navy qui sont demeurés dans la région du Golfe et en mer Rouge depuis la fin de la guerre du Golfe, il y a un an.

Le président George Bush a déclaré cette semaine qu'il était disposé à envisager « toutes les options » si l'Irak refusait de se plier aux injonctions de l'ONU concernant

l'élimination de ses armes de destruction massive, conformément aux accords de cessez-le-feu de la guerre.

Le premier ministre britannique, John Major, a tenu des propos similaires.

En outre, le chef d'une mission d'experts de l'ONU en Irak, Michel Desgranges, a déclaré hier avoir reporté le départ de sa délégation après la découverte d'au moins 20 fusées à tête chimique devant être détruites.

Son équipe, forte de 16 experts, a

trouvé ces têtes contenant des gaz innervants hier sur un site de destruction proche de la ville de Nassiriya, à 300 km au sud de Bagdad, a-t-il dit. Elles étaient enterrées dans le sable. La mission a récupéré et détruit environ 470 têtes chimiques.

Michel Desgranges, un Français, a écarté l'idée que les Irakiens aient délibérément tenté de dissimuler les têtes retrouvées hier. « Je ne vois aucun intérêt pour eux de les enterrer près du site de stockage. Je ne peux pas dire qu'ils l'aient fait intention-

Voir page A-4: Les États-Unis

Un violent séisme secoue la Turquie

Entre 300 et 1 000 victimes

d'après AP

ANKARA — Un violent séisme d'une magnitude estimée entre 6,2 et 6,8 sur l'échelle ouverte de Richter a secoué hier plusieurs provinces dans l'est de la Turquie et aurait fait entre 300 et 1 000 morts, selon le ministre d'Etat Omer Bautcu cité par l'agence de presse Anatolia.

M. Bautcu a déclaré à l'agence que le bilan des morts serait de 300 à 1 000 morts dans la province d'Erzincan, selon les premières informations.

Le président turc Turgut Ozal et le premier ministre Suleyman Demirel devaient se rendre à Erzincan aux premières heures de la journée samedi.

Le gouverneur de la province d'Erzincan, Fikret Cuhadaroglu, a rapporté que deux hôtels, un bâtiment hospitalier, une école médicale et de nombreux immeubles avaient « été totalement détruits ». Il a par ailleurs précisé que 62 étudiants étaient prisonniers des débris de l'école médicale et que deux personnes seulement avaient été retrouvées saines et sauvées dans d'autres immeubles détruits.

Il a également fait état d'importants dégâts matériels dans des banlieues résidentielles et précisé qu'une rupture de courant rendait les opérations de secours difficiles.

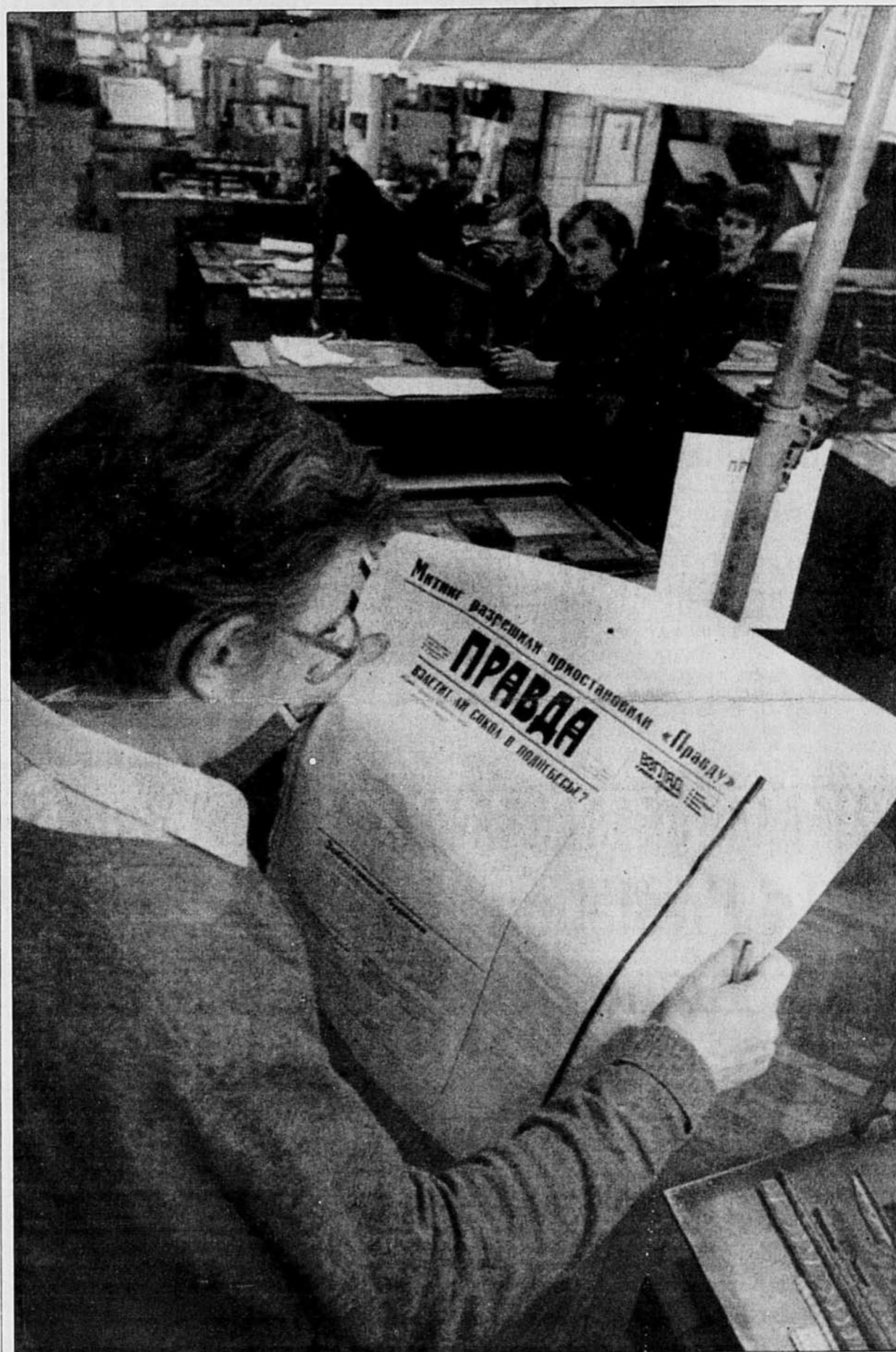
La secousse tellurique de magnitude de 6,2 sur l'échelle de Richter s'est produite à 19 h 20 (locales) et a secoué les provinces d'Erzincan, Erzurum et Bingol, a rapporté la télévision turque. Son épilogue se trouvait à environ un millier de kilomètres d'Istanbul. La secousse a été ressentie jusque dans la ville de Mersine au sud du pays. L'institut géologique américain a pour sa part déclaré que le tremblement de terre était de magnitude 6,8. Selon un policier d'Erzurum, le tremblement de terre « a été très violent et a duré près d'une minute ».

Anatolia a fait état d'au moins cinq morts et six blessés dans l'effondrement d'une mosquée dans le village de Sogullu (province de Gumushane, près d'Erzincan). Ces personnes étaient en train de prier à l'occasion de la prière du vendredi.

Onze cars transportant des centaines de personnes ont été détruits.

Voir page A-4: Séisme

LA PRAVDA DISPARAÎT DES KIOSQUES



Organe officiel du Parti communiste d'Union soviétique depuis la révolution d'Octobre 1917 et véritable institution médiatique de l'ex-URSS, la *Pravda*, après 80 ans d'existence, suspend à compter d'aujourd'hui sa parution « pour une période indéfinie ». Autres informations, page A-7.

La RIO refuse toujours d'ouvrir ses livres

Laurent Soumis

LORS DE sa dernière assemblée cette semaine, le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques (RIO) a reporté à plus tard l'adoption du procès-verbal de sa dernière réunion et par là, sa diffusion publique.

Il y a deux semaines, LE DEVOIR avait présenté une demande en vertu de la Loi d'accès à l'information pour consulter les procès-verbaux de la régie gouvernementale, notamment ceux de la précédente réunion du conseil en janvier dernier.

Mercredi, les administrateurs de la RIO ont remis l'adoption de ce procès-verbal en avril prochain et demandé au secrétaire juridique de la Régie d'y apporter quelques modifications.

Les autres procès-verbaux déjà adoptés par le conseil pourront être consultés par LE DEVOIR après leur épuration en fonction des critères prévus à la loi, notamment en ce qui concerne les renseignements concernant des tiers et des entreprises privées.

Conformément à la loi, les documents disponibles se limiteront aux résolutions du conseil, en excluant les rapports et documents distribués aux administrateurs, a expliqué hier au DEVOIR Me André Lafrenière, responsable de l'application de la loi à la RIO.

L'analyse budgétaire sur les prévisions réelles et les coûts finaux de construction du Biodôme de Montréal sera donc vraisemblablement retranchée des documents accessibles. Les lecteurs du DEVOIR, qui n'ont pas les pouvoirs du vérificateur général, devront s'en contenter.

Mercredi dernier, LE DEVOIR révélait que les documents sur le budget de construction du Biodôme dévoilés la veille en conférence de presse différaient sensiblement de la version officielle déposée au conseil d'administration de la RIO, en minimisant notamment la croissance des honoraires versés aux firmes de professionnels.

On se souviendra que la RIO a défrayé la chronique à la fin du mois.

Voir page A-4: La RIO

Québec refuse de définir l'engagement attendu des provinces et d'Ottawa

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

À OTTAWA comme à Québec, on ne sait toujours pas quelle forme d'engagement les provinces et le gouvernement fédéral devront prendre pour que le gouvernement québécois consente à examiner les offres cons-

titutionnelles qu'on se prépare à lui faire.

Car avant même de pouvoir se prononcer sur le contenu des offres constitutionnelles fédérales attendues en mai, le gouvernement du Québec devra d'abord évaluer, conformément à la loi 150, si Ottawa et les provinces se sont suffisamment

commis. Or, quelques semaines avant le grand soir, le gouvernement Bourassa refuse toujours de définir le « lien formel » qu'il jugera assez solide pour amorcer le processus visant à examiner la valeur des offres pour le Québec.

L'article 6 de la loi 150 prévoit que

Voir page A-4: Québec

Les autochtones divergent sur la portée du droit inhérent

Michel Venne

OTTAWA — S'il existe un consensus pour reconnaître dans la Constitution canadienne le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale, des divergences subsistent quant à la portée de ce droit dans les faits.

Ces divergences peuvent consti-

tuer autant d'embûches sur le chemin vers un accord constitutionnel global. On est encore à la recherche d'un mécanisme qui mènera à l'exercice formel de ce droit, une fois reconnu.

Ces constatations s'imposent dès la première journée de la Conférence sur « les Premiers peuples et

Voir page A-4: Les autochtones



LE LONG MALENTENDU

Serge Denis

essai, 204 pages, 19,95 \$

Le Québec vu par les intellectuels progressistes au Canada anglais 1970-1991

Au moment où l'histoire du Canada est sur le point d'être réécrite, Serge Denis nous propose une vision à la fois passionnante et inquiétante de la façon dont nous percevions certains de nos principaux interlocuteurs dans les discussions présentes et à venir sur la Constitution.

Boréal

« Nous avons la même marge de manoeuvre », soutient Clark

« Ottawa s'est fait déculotter » en s'associant aux provinces et aux autochtones, réplique le Bloc

Manon Cornellier
de la Presse canadienne

OTTAWA — La décision prise jeudi par Ottawa de s'associer aux provinces et aux groupes autochtones pour concocter une offre constitutionnelle formelle d'ici la fin mai n'élimine pas la marge de manoeuvre du fédéral dans ce dossier, a soutenu hier le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark.

« Nous avons au moins la même marge de manoeuvre qu'avant », a-t-il confié aux journalistes.

À son avis, le fait que les futures offres constitutionnelles fédérales soient reportées à la fin mai, pour permettre aux provinces et aux autochtones de participer à leur élaboration, accroît les chances de succès de l'opération.

« En élargissant la participation

au processus, que ce soit en impliquant les gens, les trois partis fédéraux, et maintenant neuf provinces, les territoires et les groupes autochtones, nous en avons augmenté la légitimité », a-t-il soutenu. M. Clark a toutefois reconnu que le processus serait difficile.

Mais ce n'est pas ce que croit le Bloc québécois. De l'avis du député Jean Lapierre, Ottawa a perdu le contrôle du calendrier constitutionnel en se liant aux provinces et aux autochtones. « En réalité, le fédéral s'est fait déculotter. Joe Clark a perdu complètement le contrôle de l'échéancier », a-t-il soutenu en conférence de presse. Selon lui, le fédéral a choisi un processus voué à l'échec.

M. Clark rejette ce point de vue pessimiste mais ne fait pas preuve d'un surcroît d'enthousiasme. « Peut-on y parvenir d'ici à la fin mai ? Je

crois que nous avons des chances raisonnables d'y parvenir. Le processus choisi nous donne la possibilité de donner à notre position future une base plus large et plus légitime », a-t-il souligné.

Comment compte-t-il surmonter l'absence du Québec aux pourparlers ? En poursuivant ses contacts bilatéraux avec le gouvernement québécois, a-t-il ajouté, tout en invitant l'Ontario en particulier à faire de même.

« Il est clair que les autres provinces encouragent la participation du Québec, et la plupart des premiers ministres et des ministres présents jeudi ont montré une compréhension et même une sympathie pour la situation du gouvernement du Québec », a indiqué M. Clark.

M. Lapierre était nettement plus sévère à ce chapitre. Selon lui, les provinces sont restées sur leurs po-

sitions. En entrevue, il a précisé que celles qui étaient plus ouvertes à l'endroit du Québec, comme le Nouveau-Brunswick, le demeuraient.

Mais le problème, a-t-il relevé, c'est que les provinces opposées à tout partage asymétrique des pouvoirs et à un statut particulier n'ont pas bougé d'un iota.

« Je ne pense pas que la présence du Québec aurait aidé. Ça fait 15 ans que c'est le même vocabulaire, les mêmes sentiments généraux, mais en bout de piste, on n'est pas plus avancé. Chacun est arrivé avec sa liste d'épicerie et a blâmé la chaise vide », a-t-il lancé.

Il craint qu'on exerce des pressions pour que le Québec retourne à la table de négociations et modifie les échéances prévues dans la loi 150.

M. Lapierre n'a pu s'empêcher d'ironiser sur ce que pourrait dire M. Bourassa d'une négociation à 17

alors qu'il rejetait, après l'échec de l'accord du lac Meech, toute négociation à onze. « Je sais que M. Bourassa ne succombera pas aux supplications de la sirène de Terre-Neuve », a-t-il dit. Mais le député bloquiste a quand même senti le besoin de lancer un appel pressant au premier ministre québécois.

« Je demande à M. Bourassa de ne pas broncher, de tenir ferme, de maintenir les échéances de la loi 150 et surtout de ne pas entrer dans le panier de crabes auquel on l'a invité », a ajouté M. Lapierre.

Le processus adopté comporte des réunions à trois niveaux, c'est-à-dire entre fonctionnaires, ministres et peut-être même premiers ministres.

Une première rencontre de hauts fonctionnaires doit avoir lieu la semaine prochaine pour identifier les thèmes des différents groupes de travail qui seront formés.

EN BREF...

Santé et communautés culturelles

QUÉBEC (PC) — Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, a annoncé, hier, la création d'un comité consultatif permanent sur l'accessibilité aux services de santé et sociaux pour les communautés culturelles. Le comité, composé de représentants des différents groupes ethniques, des syndicats et du milieu de la santé au Québec, est présidé par le député libéral de Nelligan, Russell Williams. Les 14 membres du comité sont chargés d'identifier les besoins de la population issue des communautés culturelles, de cibler les priorités d'intervention et de suggérer un plan d'action pour chacune des régions. Le ministre Côté a souligné que la création du comité répondait aux objectifs de la réforme de la santé et des services sociaux adoptée l'année dernière. Les membres du comité se rencontreront sur une base régulière en vue de discuter de la situation des communautés culturelles dans le cadre de la réforme, et préparer des recommandations à l'intention du ministre de la Santé et des Services sociaux.

Près de 3,9 millions de syndiqués

OTTAWA (PC) — Près de 3,9 millions de Canadiens appartenaient à un syndicat, en 1989, soit 2,7 % de plus qu'au cours de l'année précédente. Statistique Canada révèle que l'appartenance à un syndicat s'est accrue de 2,3 %, à chaque année, entre 1970 et 1989. Les hommes représentaient un peu plus de 60 % des syndiqués. Dans l'ensemble de la classe ouvrière, 38 % des hommes appartenaient à un syndicat, en 1989, contre 29 % des femmes. Un peu plus de tiers des travailleurs du secteur industriel — y compris ceux de l'administration publique, de l'enseignement, du secteur manufacturier et des services — étaient syndiqués. Lorsqu'on exclut l'administration, publique, les services de santé et d'enseignement, le taux tombe à 24 % seulement. Terre-Neuve était la province comptant le plus haut taux de syndiqués au sein de sa main-d'oeuvre, soit 52 %, tandis que l'Alberta affichait le pourcentage le plus bas avec 25,8 %.

Urgence fermée

L'URGENCE de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont sera complètement fermée jusqu'au mardi 17 mars, et fonctionnera passablement au ralenti jusqu'au 23 mars en raison des travaux de rénovation entrepris cette semaine. Personne ne pourra y recevoir des services d'ici mardi, l'hôpital invite donc la population à se présenter aux urgences des hôpitaux Bellechasse, Jean-Talon, Fleury, Santa Cabrini, Saint-Michel et Le Gardeur. D'ici à mardi, les accouchements se feront donc à la salle d'accouchement du 7^e étage au Pavillon Maisonneuve. Tous les autres services, dont les cliniques externes, fonctionneront normalement durant cette période.

Nouvelle controverse à Boisbriand

LE CONSEIL municipal de Boisbriand a adopté hier matin lors d'une assemblée extraordinaire un règlement pour procéder à l'aménagement d'une partie de la rivière Cachée. Un second règlement pour l'aménagement d'un deuxième tronçon de cette rivière doit être voté le 17 mars. Pareil règlement avait déjà fait l'objet d'une forte opposition de la part de citoyens. Deux dates ont été fixées, les 23 et 26 mars, pour permettre à ceux qui s'opposent à ce projet de, signer le registre de la Ville. Si plus de 500 personnes s'y opposent, les règlements devront être abandonnés. Par ailleurs, la Cour supérieure a rejeté cette semaine, la requête en injonction réclamée par la municipalité de Boisbriand pour empêcher que la Commission municipale fasse enquête sur son administration publique, tel qu'ordonné par le ministre Claude Ryan, le 18 septembre 1991.

Forum sur la recherche en marketing

POUR LA première fois, un forum d'échange sur la recherche en marketing se tiendra le samedi 28 mars prochain à l'Université de Sherbrooke. Organisée par les étudiants spécialisés en marketing de Concordia, des HEC, de l'UQAM et des universités Laval et de Sherbrooke, cette rencontre vise à favoriser les échanges entre les diverses institutions offrant une formation de 2^e cycle en marketing. Des ateliers portant sur la haute technologie, le commerce de détail, le comportement du consommateur et la communication permettront de faire le point sur la recherche existante dans ces secteurs. On parlera aussi de débouchés professionnels et M. Christian Dussart, professeur de marketing à l'École supérieure de Commerce de Paris prononcera une conférence sur le marketing scientifique.

Québec se tait sur le report des offres constitutionnelles

(PC) — Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Gil Rémillard, a refusé hier de commenter la décision fédérale de retarder d'un mois le dépôt des offres constitutionnelles au Québec.

« Je ne ferai pas de commentaires parce que je n'ai pas encore rencontré les observateurs, les civilistes qui étaient là », a indiqué le ministre qui était interrogé sur l'impact que pourrait avoir la décision fédérale sur l'échéancier québécois.

Le référendum au Québec sur la question de la souveraineté devait se tenir au mois d'octobre, selon l'échéancier fixé par la loi 150.

La présentation des offres constitutionnelles fédérales qui devait faire l'objet d'une résolution à la Chambre des Communes, en avril, a

été reportée à la fin de mai à la suite de discussions menées, jeudi à huis clos, à la première conférence fédérale-provinciale consacrée à la Constitution depuis l'échec de l'accord du lac Meech.

Le Québec était représenté à ces discussions par deux observateurs, Diane Wilhelm et André Tremblay, hauts fonctionnaires experts en constitution.

« Je vais les rencontrer cet après-midi, on va en discuter, on verra un peu plus tard », s'est contenté de dire le ministre.

M. Rémillard a fait cette déclaration, hier, avant de prononcer une allocution sur la réforme du Code civil, à la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Gil Rémillard prévoit annoncer avant la fin de l'année le mode de transition entre l'ancien et le nouveau Code civil

Clément Trudel

LE MINISTRE de la Justice, Gil Rémillard, promet qu'avant la fin de 1992, avec son équipe, il sera en mesure d'annoncer le mode de transition entre l'ancien Code civil et le nouveau Code (projet de loi 125 sanctionné le 18 décembre dernier) qui accompagnera, probablement dès l'été 1993, l'évolution de notre droit, plutôt que de marquer une révolution dans ce domaine.

M. Rémillard entend agir pour que soient minimisés les risques de confusion et de procès lors d'une transition qui a pu s'étaler ailleurs (aux Pays-Bas par exemple) sur plus de dix ans. On se rappelle que le contenu du nouveau code a fait l'objet d'une étude de quatre mois en commission parlementaire et que c'était là l'aboutissement de près de trente années de révision d'un Code dont l'ancêtre remonte à 1866, alors que le Québec était encore le Bas-Canada.

Côté de rappeler que le choix entre « l'effet immédiat du nouveau code » et la survie de l'ancien code « n'est dicté par aucun principe bien établi » et que le tout relève d'une « appréciation de nature essentiellement politique ». M. Rémillard avait d'ailleurs indiqué que la rétroactivité, si elle était retenue, ne jouerait que pour certains cas précis.

Il sera intéressant de savoir le choix gouvernemental quant au sort des contrats en cours lorsque entrera en vigueur ce nouveau Code civil.

Comme l'a précisé d'entrée de jeu la doyenne Hélène Dumont, cette réforme qui touche le Code civil « soulève d'importants problèmes méthodologiques ». Pour Jean-Louis Bergel, président de l'AIMJ, si l'on est en présence d'un droit cohérent, il n'y a pas de « vide juridique »... sinon pour la grande presse, et praticiens et magistrats peuvent fort bien trouver l'éclairage qu'il leur faut en allant au besoin au-delà du texte « sans le trahir » toutefois.

Pour M. Morel, le Code du Bas-Canada a mis du temps à « sortir de l'ombre de ses commentateurs ».

Le professeur Arthur Hartkamp, d'Utrecht (Pays-Bas), a pour sa part fait ressortir la flexibilité avec laquelle les Néerlandais — sans donner ouverture, selon lui, à des interprétations arbitraires — ont depuis le début de l'année procédé à la mise en route de leur nouveau Code civil qui, comme celui du Québec, contient plus de 3000 articles; la première version du Code néerlandais datait de 1838.

Dans son allocution, le ministre Rémillard, après avoir signalé les changements les plus significatifs apportés aux livres du Code civil, a aussi souligné la lacune principale de l'ancien code : un fossé trop grand entre le droit et la vie, ce qui lui servira d'inspiration pour éviter, dans le processus en cours, d'« immobiliser » le droit.

Ce colloque organisé par la faculté de droit de l'Université de Montréal et par l'Association internationale de méthodologie juridique (AIMJ) traite aujourd'hui, en ateliers, de travaux préparatoires, de sources étrangères et d'autres systèmes de droit, du recours aux précédents, puis l'on s'interrogera sur « la philosophie générale » du Code civil avant d'entendre les propos du juge Jean-Louis Baudoin, de la Cour d'appel.

Nouvelle navette de 1,8 milliard \$

CAP CANAVERAL, Floride (Reuter) — La nouvelle navette spatiale Endeavour de la NASA a quitté vendredi son atelier pour un pas de tir à Cap Canaveral, d'où elle doit être lancée en mai pour une mission de réparation d'un satellite.

La nouvelle navette de 1,8 milliard \$, avait à l'origine été conçue pour être la cinquième navette de la flotte spatiale américaine mais elle remplace en fait la quatrième — Challenger — détruite en vol avec sept astronautes à bord lors d'une ex-

plosion en janvier 1986.

Endeavour est l'exacte réplique de ses trois aînées. Ses sept premiers kilomètres jusqu'au pas de tir ont demandé environ six heures. Lors de son lancement, il ne lui faudra que neuf minutes pour atteindre son orbite.

La NASA espère lancer Endeavour lors de la première semaine de mai pour une mission de réparation d'un satellite qui exigera aux astronautes de sortir dans l'espace.

S'adressant hier midi à quelque 200 participants aux journées Maximilien-Caron, à l'Université de Montréal, l'homme politique a dit miser sur les réflexions des juristes avant d'établir les règles du jeu pour ce qui est du « droit transitoire », tout en disant conscient des difficultés du projet.

En reprise de séance, l'après-midi, il revint au professeur Pierre-André



Nos enfants, c'est important

- C'est nouveau !
- C'est plus simple !
- C'est plus juste !
- C'est plus généreux !
- C'est plus adéquat !
- C'est plus facile !

La Prestation d'enfant proposée

- La Prestation d'enfant proposée sera versée, si elle est adoptée par le Parlement, à plus de trois millions de familles canadiennes à compter de janvier 1993.
- La Prestation d'enfant proposée remplacera l'ensemble des mesures actuelles — les Allocations familiales, le Crédit d'impôt pour enfants et le Crédit pour enfants à charge — par un seul paiement mensuel.
- La Prestation d'enfant proposée sera versée aux familles avec enfants qui en ont besoin — les familles à revenu faible ou modeste. De plus, elle sera fonction du revenu familial, ce qui est une manière plus juste de déterminer l'étendue de l'aide dont les enfants ont effectivement besoin. La Prestation d'enfant proposée inclura un supplément de revenu qui accroîtra l'aide aux familles à faible revenu qui travaillent.
- La Prestation d'enfant proposée fournira une aide accrue de l'ordre de presque 2,1 milliards de dollars au cours d'une période de cinq ans. À titre d'exemple, une famille avec un enfant et dont le revenu est de 20 000 \$, pourrait recevoir jusqu'à 1 733 \$ par année — soit une augmentation de 40 p. 100.
- De plus, ce paiement ne serait pas imposable — vous n'auriez pas à payer d'impôt sur la Prestation d'enfant proposée!
- Une fois établie, la Prestation d'enfant mensuelle proposée répondra aux situations familiales changeantes, telles que la naissance d'un enfant.
- La Prestation d'enfant proposée vous sera envoyée automatiquement chaque mois. Si vous remplissez une déclaration de revenus, il ne sera pas nécessaire de présenter votre situation familiale. De plus, au moment de l'impôt, votre déclaration de revenus serait plus facile à remplir.
- Pour en savoir plus long à ce sujet, notez les renseignements accompagnant vos prestations d'allocations familiales du mois de mars ou remplissez le coupon ci-dessous.

OUI
Oui, j'aimerais recevoir de plus amples renseignements au sujet de la Prestation d'enfant proposée et des autres programmes touchant les enfants.

Nom _____
Rue _____
Ville _____
Province _____ Code postal _____

Les enfants, c'est important
Case postale 8176
Ottawa (Ontario)
K1G 3H7

en français
 en anglais

Gouvernement du Canada
Santé et Bien-être social Canada

Government of Canada
Health and Welfare Canada

« Si René Lévesque avait décidé de me pendre... »

Dans son dernier livre, Richler s'en prend à l'ex-premier ministre

d'après la Presse canadienne

— Dans son prochain livre intitulé *Oh Canada. Oh Québec. Requiem for a Divided Country*, le romancier Mordecai Richler s'en prend à l'ancien premier ministre René Lévesque, rapporte le magazine *L'Actualité* dans sa livraison du 1^{er} avril.

Dans le manuscrit de ce livre, dont *L'Actualité* a obtenu copie, Richler écrit que René Lévesque « ne méritait pas sa réputation d'honnêteté ».

« J'ai le sentiment durable que si René Lévesque avait décidé de me pendre, alors même qu'il aurait resserré la corde autour de mon cou, il se serait plaint de l'humiliation qu'il aurait ressentie de devoir utiliser le gibet. Ensuite, pendant que mon corps se serait balancé au vent, il m'aurait blâmé de l'avoir forcé à m'assassiner, car je l'obligerais à se sentir coupable, lui un francophone si gentil, si modeste et si opprimé », écrit Richler.

Selon *L'Actualité*, ce livre qui doit paraître ce mois-ci est une version allongée à 282 pages de l'article controversé que Richler a publié en septembre 1991 dans l'hebdomadaire *New Yorker*.

L'auteur de l'article du magazine, le journaliste Jean-François Lisée, note que Richler corrige quelques erreurs de son article dans ce livre mais en ajoute quelques autres et va jusqu'à citer « parfois sciemment des données qu'il sait fausses ».

Selon Lisée, les notes de bas de page indiquent que Richler a pris connaissance d'articles démontrant les grossières erreurs de sondeurs torontois selon lesquels 70 % de Québécois sont « antisémites ». (Les questions posées aux anglophones et

aux francophones étaient complètement différentes, note le magazine.)

Or, rapporte le bimensuel, Richler utilise ces données fautives deux fois dans son livre alors qu'il a consulté une autre étude torontoise réalisée par la firme Brym et Lenton, qui démontre que ce sentiment n'est partagé que par 24 % des Québécois. Le romancier ne cite cependant pas ce dernier chiffre ni la conclusion de l'étude selon laquelle le sondage « n'offre aucun argument à la thèse voulant que les nationalistes québécois soient plus antisémites que les non-nationalistes ».

Dans ce prochain livre, Richler rappelle également l'accusation mensongère qu'il avait proférée contre les indépendantistes dans un article publié en 1977 dans le mensuel *Atlantic Monthly*.

Il avait alors affirmé que les militants et dirigeants péquistes avaient célébré leur victoire en entonnant une chanson nazie. Or, cette chanson avait été composée par Stéphane Venne, qui avait mis bout à bout un refrain de publicité réalisé pour le compte du Mouvement Desjardins et des couplets qu'il écrivait pour Pierre Lalonde. Cet article de Richler avait fait un grand tort à René Lévesque aux États-Unis.

Dans son manuscrit, Richler admet avoir commis une « gaffe embarrassante », mais il n'offre pas d'excuses, précise le magazine.

Mais René Lévesque n'est pas la seule cible de Mordecai Richler. Selon *L'Actualité*, il accuse d'antisémitisme les Patriotes de 1837, Henri Bourassa, André Laurendeau et Jean Drapeau. Seul Pierre Trudeau trouve grâce à ses yeux.

Économisez jusqu'à 70\$ par année
en installant une pomme de douche à débit réduit.

ECO KILO 333-KILO

AMNISTIE INTERNATIONALE
(514) 766-9766

Une 6e défection pour Jean Doré

Rebuté par le budget municipal, Michel Benoît claque la porte du RCM

Laurent Soumis

« L'ADMINISTRATION Doré a perdu le contrôle de la situation financière et budgétaire de la Ville de Montréal et ne s'est pas rajustée à la réalité économique des années 90. »

Celui qui parle n'est pas candidat à la mairie de Montréal, mais le conseiller Michel Benoît qui a claqué hier la porte du Rassemblement des

citoyens (RCM), la formation politique du maire Jean Doré.

Son départ hier marque la sixième défection pour le parti du premier magistrat de la métropole en poste depuis 1986.

Comptable agréé et diplômé en administration publique des Hautes Études Commerciales (HÉC), le conseiller de Saint-Sulpice avait voté en décembre dernier contre l'adoption du budget municipal, malgré les menaces d'expulsion du parti.

Lors du dernier conseil municipal, l'homme politique de 35 ans avait en outre exprimé sa dissidence sur le budget du Musée d'archéologie et l'aménagement de la rue de la Commune dans le Vieux-Montréal.

« Le nombre de logements et de commerces vides augmente, le taux de chômage et les demandes d'aide sociale sont en forte croissance tandis que la dette publique augmente; il faut un plan de redressement et il faut couper les dépenses superflues avant qu'il ne soit trop tard », a fait valoir M. Benoît dans un communiqué laconique émis en fin d'après-midi.

M. Benoît, qui ne retournait pas hier ses appels, n'a pas encore indiqué s'il siègerait comme indépendant. Il devrait accorder une conférence de presse lundi soir prochain au Centre de l'Acadie.

Élu pour la première fois en 1986 sous la bannière du RCM, M. Benoît était un membre respecté du parti. En plus d'assumer ses fonctions de vice-président du comité-conseil d'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, il siège à la Commission de l'ad-

ministration et des finances de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) et à la Commission de l'aménagement et de l'habitation de la Ville de Montréal.

Sa démission constitue la sixième défection en moins de trois ans pour le RCM.

En 1989, quatre conseillers, MM. Pierre-Yves Melançon, Sam Boskey, Pierre Goyer, Marvin Rotrand, avaient tourné le dos au parti pour fonder la Coalition démocratique (CDM) qui est aujourd'hui devenue l'Opposition officielle à l'hôtel de ville.

Le 18 février dernier, le conseiller de Pointe-Saint-Charles, M. Marcel Sévigny, quittait aussi les rangs du RCM pour siéger comme indépendant, estimant qu'il était devenu impossible de faire valoir au sein du parti des idées autres que celles mises de l'avant par les membres du comité exécutif de la Ville.

Le 12 décembre dernier, M. Sévigny n'avait pas participé au vote

sur le budget municipal, en raison « d'une intervention chirurgicale mineure ».

Le départ hier de M. Benoît marque l'aboutissement d'une crise interne déclenchée par le dépôt du dernier budget de la présidente du Comité exécutif de la Ville, Mme Léa Cousineau, qui comportait notamment d'importantes hausses de taxes pour les commerçants.

Cinq conseillers du RCM s'étaient alors absentés du vote; deux autres dont M. Michel Benoît et M. Saulie Zajdel, conseiller de Victoria, avaient inscrit leur dissidence.

Pour le maire Doré, ce nouveau départ ajoute au message transmis l'automne dernier par les électeurs montréalais qui ont préféré élire Mme Claudette Demers-Godley, de la CDM, lors des élections partielles dans Notre-Dame-de-Grâce.

Un porte-parole du maire a fait valoir hier un « pas de commentaire » en insistant toutefois sur le fait « qu'il n'y a pas de révolution à l'hôtel de ville ».

4,5 millions \$ pour assurer 220 bronzes et sculptures

(PC) — Le Musée de la Civilisation de Montréal dépensera pas loin de 4,5 millions \$CAN en frais de sécurité et d'assurances pour faire venir des oeuvres d'art de l'Italie en prévision d'une exposition qui ouvrira ses portes à Montréal, début mai.

L'exposition, intitulée « Rome : 1000 ans de civilisation », comprendra 220 bronzes et sculptures de la Rome antique qui ne sont encore jamais sortis de leurs musées, pour ne pas dire de l'Italie.

Mais les Italiens ne manifestent aucune inquiétude. Les précieux objets « ne pourraient pas être en de meilleures mains que celles de mes collègues du Québec », a déclaré le conservateur du Musée national étrusque Villa Giulia, Giovanni Scichilone.

Plus tôt cette semaine, des fonctionnaires du ministère du Patrimoine culturel italien ont d'ailleurs fait l'éloge du Canada, réputé pour la sécurité efficace de ses musées et pour son escouade de la GRC spécialisée dans les affaires de vol d'oeuvres d'art.

Interviewée à Rome, la directrice générale du Palais, Mme Louise

Beaudoin, soulignait pour sa part que Montréal jouit « d'une très bonne réputation » dans l'organisation de ce genre d'exposition.

Cette fois, les oeuvres survoleront l'Atlantique dans des boîtes spécialement conçues pour résister à un séjour sous l'eau, pour le cas où l'avion les transportant s'abîmerait en mer. Les mesures de sécurité sur les lieux de l'exposition incluront caméras en circuit fermé, gardes de sécurité et systèmes d'alarme déclenchés par quiconque se tiendra trop près des oeuvres.

Les organisateurs de l'événement espèrent mettre en lumière les origines de la civilisation romaine antique. Les oeuvres exposées illustreront une période d'un millénaire se terminant au deuxième siècle après J.-C., sous le règne de l'empereur Hadrien.

M. Adriano La Regina, surintendant de l'archéologie de l'Italie, a fait remarquer que « Rome : 1000 ans de civilisation » sera la seule initiative du genre à réunir des trésors de la Rome antique en une seule exposition.



Michel Benoît



PHOTO CP

Quand les agents de bord retardent les embarquements

Le conflit de travail chez Nationalair a perturbé les départs à l'aéroport international Pearson de Toronto, hier. Alors que l'aéroport était bondé d'étudiants en vacances scolaires et de familles s'appêtant à partir pour le Sud, une vingtaine d'agents de bord de Nationalair ont dressé une ligne de piquetage et empêché les contrôleurs du trafic aérien de se rendre à leur poste dans la tour de contrôle. Certains vols ont été retardés de 90 minutes, a indiqué un porte-parole de Transport Canada, Bruce Reid, et ces délais ont à leur tour causé de légères perturbations dans d'autres aéroports au pays, mais la situation était redevenue normale dès le milieu de l'avant-midi.

45 nouvelles espèces d'animaux et de plantes menacées d'extinction

TOKYO (AP) — Après deux semaines de débats, la Conférence sur le commerce international des espèces menacées (CITES) s'est achevée hier avec un succès pour les pêcheurs japonais et un échec pour certains pays africains.

Succès des pêcheurs japonais qui sont parvenus à empêcher une interdiction de la pêche au thon rouge. Échec pour les pays d'Afrique qui voulaient la levée de l'interdiction du commerce de l'ivoire.

Les 112 pays membres de cette conférence ont ajouté 45 animaux ou plantes à leur liste des espèces protégées. En ce qui concerne les espèces les plus connues (éléphants, rhinocéros, thon rouge), les délégués se sont prononcés pour le statu quo.

Le Japon avait organisé une campagne, avec manifestations de pêcheurs devant la salle des conférences à Tokyo, pour empêcher l'adoption d'une proposition suédoise visant à mettre le thon rouge de l'Atlantique parmi les espèces protégées. La proposition a finalement été

retirée.

Le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) a dénoncé la « pression » du Japon et des autres pays pêcheurs de thon (Canada, États-Unis) pour le retrait de cette proposition, malgré les « statistiques scientifiques montrant un considérable déclin de l'espèce ».

Si les pêcheurs japonais sont parvenus à leurs fins, mardi quatre pays africains avaient échoué dans leur entreprise. Le Zimbabwe, le Botswana, le Malawi et la Namibie avaient proposé de faire passer l'éléphant de « l'Appendice-I » de la Convention (qui interdit tout commerce) à « l'Appendice-II » (qui ne fait que limiter le commerce). Mais la proposition avait été repoussée.

L'Afrique du Sud avait fait une proposition similaire pour le rhinocéros — protégé depuis 15 ans — proposition qui a également été repoussée par les délégués. Encore un peu de répit pour les 600 000 éléphants d'Afrique et les 4000 rhinocéros.

La CSN-construction piège le travail au noir

Sylvain Blanchard

UNE CENTAINE d'ouvriers affiliés à la CSN-construction se sont pointés à 10 h hier devant le 1228, rue Dorion, où est situé un immeuble à revenus de trois étages, pour protester contre la lenteur du gouvernement à adopter une politique qui mettra fin au travail au noir dans cette industrie.

Les manifestants, qui devaient aller demander aux ouvriers qui rénovaient l'édifice de quitter les lieux s'ils ne possédaient pas de cartes de compétence, ont plutôt croisé deux travailleurs dont les papiers étaient parfaitement en règle.

Absent hier, le contracteur chargé des travaux se serait douté, selon la CSN, qu'il recevrait bientôt de la visite.

C'est que le syndicat surveille depuis une semaine les allées et venues des ouvriers actifs sur ce chantier. Lundi, cinq travailleurs illégaux auraient été identifiés, le lendemain dix, ce qui a aussitôt entraîné le dépôt d'une série de plaintes aux bureaux de la Commission de la cons-

truction de Québec.

Depuis décembre, plus de 1000 visites de chantier ont ainsi été effectuées par la CSN-construction, provoquant le dépôt de 800 plaintes à la CCQ.

La manifestation d'hier voulait une nouvelle fois attirer l'attention face aux problèmes vécus par les travailleurs de la construction, en raison de la prolifération du travail au noir.

Les syndiqués, inquiets de voir le projet de loi 185 repoussé au calendrier de l'Assemblée nationale, voulaient signifier au ministre du Travail et responsable du dossier, Norman Cherry, que « la farce a assez duré et (que) le temps est venu pour lui d'aller de l'avant ».

Tout s'est déroulé dans le calme, ce qui a permis aux leaders syndicaux de donner des entrevues en série aux journalistes, sous le regard distrait de quelques policiers.

Contrairement à leurs collègues de la FTQ-construction et du Conseil des métiers de la construction, les syndiqués de la CSN, advenant le re-

fus de Québec d'adopter le projet de loi 185, n'ont pas l'intention de prendre sur les chantiers pour sortir de là tous les « faux » travailleurs de l'industrie.

On se rappellera qu'il y a un mois, c'est effectivement ce qu'avaient annoncé les leaders syndicaux de la FTQ et du Conseil des métiers de la construction, qui représentent 130 000 travailleurs.

Yves Paré, de la FTQ, avait alors prévenu le gouvernement qu'il allait créer une « véritable brigade chargée de sortir sur la tête s'il le faut tous les entrepreneurs autonomes et tous les ouvriers sans cartes de compétence ».

Sa logique était simple : « Le gouvernement se fiche qu'il y ait du travail au noir dans l'industrie, il se fout de perdre 400 millions \$ par année en impôts, très bien ! On va s'occuper

du problème nous-mêmes. »

Le projet de loi 185, qui doit débarrasser des chantiers tous les entrepreneurs autonomes, a franchi l'étape de l'étude en commission parlementaire fin février. Le problème maintenant, c'est que les syndiqués ignorent quand il se retrouvera à l'Assemblée nationale pour la deuxième lecture.

Au départ, ce projet devait être adopté en décembre, mais pour une série de raisons, le ministre Cherry a décidé de retarder le processus. Juste ce qu'il fallait pour que les syndiqués l'accusent de plier devant les pressions des entrepreneurs autonomes.

Actuellement, 60 000 des 130 000 ouvriers qui ont le droit de travailler dans la construction gagnent leur vie. Les autres sont au chômage ou sur le Bien-être social.

Un effet à la fois contre le sida et l'hépatite B ?

Isabelle Paré

UN NOUVEAU COMPOSÉ testé par la compagnie Biochem Pharma sur des humains pour le traitement potentiel du sida, le 3TC, aurait aussi un effet actif contre le virus de l'hépatite B.

Des scientifiques participant au Congrès international sur la recherche antivirale qui se tenait cette semaine à Vancouver, ont en effet révélé jeudi que lors d'expériences en laboratoire, le 3TC se serait démontré très actif contre le virus de l'hépatite B.

Des expériences menées notamment par le Dr David Tyrrel, in vitro, et sur des primates infectés au virus humain de l'hépatite B, ont permis d'observer l'activité du 3TC face à ce virus qui s'attaque au foie, a indiqué hier M. Thomas Babinski, directeur des relations publiques chez Biochem Pharma.

« Il n'y a pas eu encore d'essais cliniques menés sur des humains, mais Glaxo inc. vient de faire une demande d'autorisation à la Food and Drug Administration des États-Unis pour obtenir la permission d'amorcer des essais cliniques afin de tester le caractère anti-hépatite du 3TC sur des sujets humains », a poursuivi M. Babinski.

Les essais précliniques sur cette nouvelle propriété du 3TC ont été amorcés par la compagnie pharmaceutique Glaxo inc., mais ces expériences sur l'humain seraient confiées à Biochem Pharma, une société de recherche pharmaceutique, en vertu d'une entente conclue entre les deux compagnies.

Comme ce fut fait pour le 3TC, utilisé à titre expérimental pour le traitement du sida, Glaxo inc. espère à nouveau obtenir d'ici le mois de juin un statut de médicament expérimental pour le 3TC, mais cette fois pour le traitement de l'hépatite B.

Quant aux recherches démarrées sur l'effet du 3TC sur le sida, elles se poursuivent toujours en Europe et aux États-Unis, où le composé est testé sur environ 200 sidéens répartis à Boston, Bethesda, Montréal, Vancouver, Paris et Londres.

Les résultats de ces vastes essais cliniques devraient être dévoilés en juillet prochain lors de la Conférence internationale sur le sida qui se tiendra cette année à Amsterdam, a indiqué M. Babinski.

« Mais, a précisé ce dernier, pour l'instant, nous n'avons encore tiré aucune conclusion de ces essais. Il faudra attendre la fin de la période d'essai. »

Le 3TC s'apparente au DDI, un autre nouveau médicament dont l'utilisation a été permise à titre expérimental pour ralentir la progression du sida et en apaiser les symptômes. Comme l'AZT, ces deux produits ne sont pas utilisés à des fins curatives mais plutôt préventives, préférablement à un stade peu avancé de la maladie pour tenter de stabiliser l'état des malades.

FONDATION DU BARREAU DU QUÉBEC

INVITATION AU PUBLIC

Me Jean-Denis Bredin,

avocat et écrivain, membre de l'Académie française, sera le conférencier invité au dîner annuel de la Fondation du Barreau du Québec, le 18 mars prochain, à 19 heures, au Reine Elizabeth de Montréal.

Le titre de la conférence: « La place de l'avocat dans la société: essor ou déclin? »

Pour réservation, s'adresser au secrétariat de la Fondation: (514) 954-3461

22^e Conférence Augustin-Frigon*

organisée par l'École Polytechnique

Christophe Colomb, homme du destin

Le mercredi 18 mars 1992 11 h 30 Amphithéâtre Bell (6^e étage) École Polytechnique

Conférencier: **Paul Zumthor** Écrivain et médiéviste

Entrée gratuite Renseignements au Service des communications (514) 340-4160

Vu les difficultés de stationnement à Polytechnique, il est conseillé d'utiliser les taxis ou les transports en commun. MÉTRO - station Université de Montréal.

*Subventionnée par la Fondation de Polytechnique

Quand l'amour ne suffit plus!... Et que les questions restent sans réponses. L'alternative est... **Château WESTMOUNT** Centre d'accueil pour personnes en perte d'autonomie

Une vie de Château au coeur de Westmount

Journée Portes Ouvertes samedi & dimanche Programme de court séjour disponible

Un nouvel aménagement à prix exceptionnel (places limitées)

4860, boul. de Maisonneuve Ouest Westmount (Québec) H3Z 3G2 Inf.: 369-3000 487-9442

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Québec

« Pour être soumise à l'appréciation de la Commission, toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle faite au gouvernement du Québec doit lier formellement le gouvernement du Canada et les autres provinces ».

« Mais « lier formellement », qu'est-ce que cela signifie ? Tant à Québec qu'à Ottawa, on fait preuve de prudence sur ce point. Ni le premier ministre Bourassa, ni le ministre René Giguère, et encore moins le ministre Joe Clark, à Ottawa, n'osent risquer une interprétation précise. Est-ce que la signature des premiers ministres au bas du document suffira ? Faut-il une résolution des gouvernements ? Ou est-il nécessaire d'obtenir, comme ce fut la cas lors de l'accord du lac Meech, l'adhésion de toutes les législatures provinciales ?

Il est apparemment trop tôt pour répondre à ces questions. Chose certaine, dans l'esprit du premier ministre Bourassa, cette dernière hypothèse n'est pas retenue, selon son attachée de presse, Sylvie Godin. « L'engagement formel des provinces signifiera tout ce qui permettra de ne pas répéter l'échec de Meech », a-t-elle dit hier, rappelant que le parlement de Terre-Neuve n'a pas entériné l'entente dans les délais prescrits, en 1990, la rendant ainsi caduque.

Si l'accord des assemblées législatives n'est pas jugé essentiel, le gouvernement du Québec ne serait-il pas prêt pour autant à se contenter de la signature des dix premiers ministres au bas d'un document ?

Pour l'instant, on ne va pas plus loin. De toute façon, la question est jugée « prématurée », dit Mme Godin, laissant clairement entendre que la balle est dans le camp du gouvernement fédéral, à qui il revient de démontrer « comment il entend lier les provinces » à ses engagements constitutionnels.

Du côté d'Ottawa, préoccupé qu'on est par le temps qui fuit et un contenu à trouver, on semble laisser dans l'ombre, pour le moment, « la manière » dont les offres seront présentées au Québec. Le ministre Joe Clark, qui pilote le dossier constitutionnel dans le gouvernement Mulroney, a indiqué jeudi que s'il n'en arrivait pas à un compromis avec les provinces le gouvernement fédéral présenterait « une réponse au rapport Beaudoin-Dobbie », étant légalement obligé de le faire.

Est-ce à dire qu'Ottawa présenterait des offres unilatérales ? Trop tôt pour le dire. Et comment réagirait le Québec en pareil cas ? Ce qu'on sait c'est que le gouvernement Mulroney n'a toujours pas déterminé de quelle façon il entend « lier » les provinces. « Il y a plusieurs possibilités : est-ce que ce sera une entente de principe avec les premiers ministres ? Une résolution adoptée par le Parlement et les législatures ? Ou autre chose ? Ce sont là des détails qu'il reste à définir », disait hier le porte-parole du ministre Joe Clark, Peter Cowan.

Pourtant, d'un strict point de vue juridique, le « détail » pourrait prendre des proportions. Certains estiment que l'article six de la loi 150 signifie clairement que les législatures provinciales et la Chambre des communes devraient entériner les offres finales du gouvernement Mulroney. « Selon les articles 38 ou 41 de la Constitution, l'autorité pour lier les provinces ou le gouvernement du Canada revient aux assemblées législatives », soutient Henri Brun, professeur de droit constitutionnel à l'Université Laval.

Si le Québec se satisfaisait de la signature des premiers ministres, il risquerait, selon M. Brun, de répéter la situation vécue lors de l'accord du lac Meech, si jamais il jugeait acceptables les offres que rejetteraient par la suite d'autres assemblées législatives.

Cette interprétation de la loi 150 est partagée par le Parti québécois. Aux yeux du député Jacques Bras-

sard, critique de l'opposition en matière constitutionnelle, il est évident que si on s'appuie sur la formule d'amendement à la constitution, les législatures provinciales devront entériner les offres fédérales avant même que les parlementaires québécois en prennent connaissance.

Au moment de l'adoption du projet de loi en juin 1991, à la suite de la commission Bélanger-Campeau, l'opposition avait tenté, en vain, de faire amender l'article six de manière à clarifier les exigences du Québec.

Le président de la commission parlementaire qui étudie les offres constitutionnelles, le député Claude Dauphin, admet que « les enchères sont ouvertes » quant à savoir quelle interprétation donner au « lien formel » attendu. Quelques semaines avant le dépôt des offres, il dit n'avoir toujours pas demandé l'avis de juristes pour mieux interpréter ce volet fondamental de la loi 150.

Pour éviter qu'il y ait « des fuites dans les journaux », M. Dauphin préfère attendre de voir « le bébé » (les offres) et alors seulement demander l'avis des experts.

Pour ce qui est de l'annonce à l'effet que le dépôt des offres puisse être reporté jusqu'à la fin du mois de mai, M. Bourassa a dit estimer à première vue que cette nouvelle échéance ne semblait pas affecter le calendrier du Québec. Les parlementaires auraient donc le temps d'analyser les propositions avant de s'occuper du référendum qui doit avoir lieu au plus tard le 26 octobre.

◆ La RIO

dernier en raison de la croissance des coûts de construction du Biodôme et de l'omniprésence des firmes dont les administrateurs cotisent au Parti libéral du Québec (PLQ) parmi les bénéficiaires de contrats gouvernementaux.

Par ailleurs, le président-directeur général de la RIO, M. Pierre Bibeau, a confié, cette semaine à un journal montréalais que le Stade olympique pourrait bien demeurer couvert tout l'été, et même quelques années encore.

S'appuyant sur le rapport déposé l'autisme dernier par la firme SNC-Lavalin, M. Bibeau a soutenu que la toile actuelle ne présentait aucun danger, bien qu'on s'entende pour limiter la fréquence de son déploiement.

Le mois prochain, un comité d'experts internationaux, présidé par l'ingénieur Robert A. Boyd, devrait déposer un rapport final sur une solution permanente à la toiture olympique.

L'autisme dernier, les membres de ce comité avaient déploré que leur rapport d'étape, destiné à la haute direction de la RIO, ait été rendu public.

◆ Séisme

Des soldats ont été dépêchés à Erzurum pour aider les équipes de sauvetage. Des villages situés dans des zones reculées ne pouvaient pas être atteints, et les moyens de communications militaires ont dû être utilisés pour obtenir des informations sur la catastrophe.

Le gouverneur de la province d'Erzurum, Mehmet Agar, a déclaré que 1000 tentes et 5000 couvertures ainsi que du matériel de secours seraient immédiatement acheminés dans la province d'Erzurum.

Les trois provinces les plus touchées par le tremblement de terre abritent au total 1,5 million d'habitants.

En 1983, un violent séisme de magnitude 7,1 sur l'échelle de Richter avait déjà dévasté la région d'Erzurum, faisant 1330 morts.

◆ Les États-Unis

llement », a-t-il souligné. Il a précisé que son équipe resterait en Irak encore cinq jours au moins pour les détruire. Les experts devaient quitter Bagdad mardi prochain.

Par ailleurs, *Al Kadissiyah*, journal de l'armée irakienne, a accusé hier le Conseil de sécurité de l'ONU de se faire le complice d'une politique américaine d'extermination du peuple irakien et jure que Bagdad ne cédera jamais.

La ligne dure adoptée par le journal contraste avec les déclarations du vice-premier ministre irakien Tarek Aziz, qui a promis jeudi à l'ONU de rester à New York aussi longtemps qu'il le faudrait pour résoudre les problèmes en suspens découlant de la guerre du Golfe.

La presse de Bagdad reproduit en intégralité le discours de Tarek Aziz devant le Conseil de sécurité. De nombreux Irakiens ont suivi les sessions retransmises à la télévision, dans l'espoir que les sanctions en vigueur contre leur pays depuis l'invasion du Koweït seraient levées.

« Une fois de plus, le Conseil de sécurité fait preuve de mépris pour les valeurs humaines, les traditions et les normes internationales en continuant de jouer son rôle écoeurent, qui est d'affamer 18 millions d'Irakiens », écrit *Al Kadissiyah*.

« L'insistance du Conseil de sécurité montre qu'il est complètement soumis à la Maison-Blanche américaine », lit-on d'autre part.

Le Conseil de sécurité a achevé jeudi deux journées de débats au cours desquelles les pays membres ont reproché à l'Irak de ne pas se livrer sans réserve au démantèlement de ses armes de destruction massive et aux installations qui leur sont attachées.

L'Irak affirme que certains membres du Conseil passent sous silence la coopération dont il a fait preuve parce qu'ils veulent maintenir en l'État les sanctions économiques dans l'espoir que le président Saddam Hussein tombe.

Selon *Al Kadissiyah*, Washington a l'intention de détruire l'infrastructure de l'Irak et de prendre sa revanche sur les Irakiens parce qu'ils s'étaient opposés au président George Bush et à ses « laquais traîtres et renégats » au cours de la guerre du Golfe.

« Si certains pensent que de telles méthodes nous détourneront du droit chemin, ils se trompent », ajoute le journal.

Le quotidien écrit que le Conseil de sécurité fonde sa position sur de fausses « prétentions » émanant de Washington et sur des incidents provoqués par les services de renseignements américains.

Le Conseil de sécurité a menacé l'Irak de « graves conséquences » s'il ne se conformait pas totalement aux résolutions sur le démantèlement des armes de destruction massive, et Londres et Washington n'ont pas exclu de lancer des raids aériens contre des installations militaires irakiennes si Bagdad ne contribue pas à leur démolition.

◆ Les autochtones

la Constitution », qui s'ouvrait hier pour trois jours à Ottawa.

Un différend opposant cette fois les femmes autochtones aux leaders masculins des organisations amérindiennes, s'est fait jour également hier. Les femmes souhaitent en effet garder la protection de la Charte canadienne des droits, même si leurs peuples acquiescent l'autonomie. Les leaders masculins, M. Ovide Mercredi notamment, prônent au contraire la primauté d'une nouvelle charte des droits spécifique aux peuples autochtones.

Les premiers peuples estiment que l'exercice de ce droit inhérent à l'autonomie gouvernementale doit leur conférer le même statut que les gouvernements fédéral et provinciaux. Cela conduirait à la reconnaissance d'un troisième ordre de gouvernement au Canada, un ordre de gouvernement aborigène, égal en droit aux deux autres.

En contrepartie, des participants non autochtones à la conférence ont souligné des inquiétudes quant à l'étendue de ce droit. Quelques-uns, dont le président du Conseil du patronat du Québec, M. Ghislain Dufour, ont souhaité que l'exercice du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale soit balisé dans la Constitution par des paramètres assez précis. M. Dufour demande à être rassuré entre autres sur la portée de ce nouveau droit sur l'intégrité du territoire des provinces, en particulier du Québec.

Une amérindienne québécoise, Mme Michèle Rouleau, a fait valoir pour sa part que « reconnaître un droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, c'est reconnaître ce qui vient avec. On ne peut se gouverner dans les nuages, dit-elle. Il faut avoir accès aux ressources, à la terre, etc. » Elle ajoute que les peuples autochtones ne veulent marcher sur les pieds de personne. Ils désirent seulement avoir eux aussi le droit de « se décoloniser », se développer,



Le ministre des Affaires constitutionnelles, Joseph Clark, et le sénateur Gerald Beaudoin étaient des spectateurs attentifs à la séance d'ouverture de la conférence sur les Premiers peuples et la Constitution.

dans un esprit de partage avec les autres peuples.

Une participante en atelier a fait remarquer qu'il est très difficile de définir ce droit avant qu'il n'ait été reconnu et n'ait subi le test de la réalité et des tribunaux. Pour cette raison, dit-elle, et parce que ce droit reconnu peut provoquer des transformations dans la société blanche, le processus qui mènera à l'exercice de l'autonomie devient capital dans le débat.

Le chef national des Premières nations, M. Ovide Mercredi, a pour sa part longuement insisté sur la nécessité de mettre en branle un vaste processus de négociations. Il a soutenu que l'enchéassement du droit inhérent à l'autonomie n'est qu'un premier pas.

Les autochtones, de manière générale, souhaitent que le droit inhérent ne soit pas balisé de manière abusivement contraignante dans la Constitution, de façon à permettre l'expression diversifiée de l'autonomie, selon les peuples, selon les groupes autochtones. Un participant a souligné la possibilité que chacune des 630 communautés autochtones qui existent au Canada invente une forme différente d'exercice de son autonomie. M. Mercredi ne l'a pas nié. Mais il appelle au pragmatisme et suppose que plusieurs groupes voudront négocier conjointement.

Les leaders autochtones qui ont pris la parole hier n'ont pas formellement pris position sur les recommandations du rapport Beaudoin-Dobbie à leur égard. Le rapport suggère que l'on reconnaisse formellement le droit inhérent autochtone à l'autonomie gouvernementale dans le cadre canadien. L'exercice de ce droit serait sujet à la négociation d'ententes avec les gouvernements concernés. Mais le droit inhérent pourrait dès son enchéassement dans la Constitution, être invoqué devant les tribunaux par les autochtones.

Le mot inhérent signifie que ce droit n'est pas cédé aux autochtones de bonne grâce par les gouvernements blancs, mais reconnu comme originant non pas d'une disposition constitutionnelle mais de sources inhérentes aux nations autochtones.

Le président du Ralliement national des Métis, M. Yvon Dumont, a souligné qu'il ne servait à rien d'avoir un droit sans un mécanisme qui permette de l'exercer.

Le chef des Premières nations, M. Ovide Mercredi, a souligné que la réforme constitutionnelle n'est qu'un objectif. Nous cherchons également, dit-il, à changer fondamentalement la société. Un changement constitutionnel n'est pas la panacée, convient-il. Mais c'est un premier pas qui offre le potentiel de changements plus fondamentaux.

« Si la loi suprême du pays reconnaît les Premières nations comme des peuples distincts, dit-il, si elle reconnaît le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, si elle reconnaît notre droit sur la terre, nos droits linguistiques, si elle exige du Canada le respect de nos traités; alors les institutions canadiennes propageront une nouvelle règle de droit. Un règle de droit qui respecte nos peuples. Et cela pourra renverser la tendance historique de ra-

cisme, de domination, de discrimination et de préjudice dont nous avons été victimes. »

La première séance de discussion de cette conférence a par ailleurs donné lieu à des échanges parfois vifs entre les femmes autochtones et les leaders masculins.

La présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada, Mme Gail Stacey-Moore, a dès l'ouverture posé deux exigences à cet égard : que les femmes autochtones, au même titre que les leaders masculins, soient partie prenante aux discussions constitutionnelles qui sont en cours; que la Charte canadienne des droits continue de s'appliquer aux gouvernements autochtones autonomes.

La charte des droits spécifique aux autochtones, il en est question depuis des années sans que cela se soit concrétisé, dit-elle.

Le chef Mercredi rétorque que « nous pouvons faire mieux nous-mêmes que les chartes qui existent actuellement en créant notre propre charte des droits et libertés ».

Mme Stacey-Moore ajoute que cette charte autochtone, si elle existe, elle devra être enchéassée dans la Constitution canadienne et être invocable devant les tribunaux au même titre que la charte canadienne des droits.

La présidente des Femmes autochtones du Québec, Mme Michèle Rouleau, a expliqué aux journalistes que l'article 15 de la charte canadienne des droits sur l'égalité des sexes tient à coeur aux femmes autochtones.

Elle rappelle qu'il a fallu aux femmes autochtones qui se sont mariées à des Blancs ont dû invoquer la charte canadienne pour forcer les leaders masculins autochtones à leur reconnaître les droits qu'elles avaient perdus.

Mme Rouleau trouve « déplorabile

qu'une forte partie de la population autochtone ne soit pas entendue par les leaders autochtones. « On pense que notre position n'est pas contraire; elle pourrait être incluse dans le débat. Ce qui est inquiétant pour nous c'est parce qu'on a pris cette position, parce qu'on demande des protections, on tend à nous mettre de côté et nous faire passer pour des ennemies. Nous on regrette infiniment à jouer ce rôle-là, mais on n'a pas le choix. On veut que ce soient des gouvernements responsables. Et si on ne demande pas ces choses-là maintenant, on ne sait pas ce qu'on va être capable d'obtenir plus tard ».

La conférence se poursuit aujourd'hui et demain. Il sera question entre autres cet après-midi plus précisément des modalités, de la mise-en-œuvre et des aspects pratiques de l'autonomie gouvernementale.

L'événement est coprésidé par le premier ministre libéral de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Joe Ghiz, et Mme Mary Simon, présidente de la Conférence circumpolaire inuit. Cette organisation regroupe les Inuit du Canada, de l'Alaska et du Groenland. Elle est originaire du Nunavik (Nord du Québec). La conférence réunit 192 participants dans les immeubles du Parlement.

Chacune des quatre grandes organisations autochtones du pays ont nommé 23 délégués. Il s'agit de l'Assemblée des premières nations qui représente les quelque 600 000 amérindiens vivant dans des réserves, le Conseil national des autochtones du Canada qui parle au nom des 500 000 vivant hors-réserve, le Ralliement des Métis et Inuit Tapirisat du Canada qui représente 32 000 Inuit vivant dans le nord du pays. Le gouvernement fédéral a choisi 92 délégués dont 12 représentent les provinces, 40 participants ont été choisis au hasard.

WEEK-END

SAMEDI

Samedi 21 mars de 9 h 30 à 17 h 30, Mme Carole Fradette vous invite à participer à un séminaire de croissance personnelle ayant pour thème : « Apprendre à se connaître, à faire le point et devenir conscient ». Réserv. : 389-1275.

Le Club d'ornithologie d'Ahuntsic invite tout amateur d'oiseaux à assister à une conférence sur les oiseaux migrants du Venezuela, le samedi 21 mars à 9 h a.m. Rés. : 337-3287.

Le Centre de santé Jouvence Énergie, organisme à but non lucratif, organise des cours, conférences, hébergement, voyages, animations, etc. Le Centre est situé au 2372, chemin des Patriotes à St-Ours. 785-3169.

Multi-Écoute est un service confidentiel et anonyme, d'information et de référence, de soutien aux démarches quotidiennes d'intégration à la société québécoise. Ouvert du lundi au jeudi de 10 h à 20 h et le vendredi de 10 h à 16 h 30. Rés. : 737-3604.

Les Petites dénicheuses sollicitent la générosité du public pour accessoires, meubles, vêtements, articles ménagers, etc. Cueillette à domicile. 270-2297.

DIMANCHE

Le Centre Immaculée-Conception vous propose de venir vivre la vie de cascadeur avec Claude Thibodeau et son équipe pendant 10 dimanches consécutifs, de 13 h à 15 h. Rés. : 527-1256.

Le Centre de santé des femmes de Montréal offre une nouvelle méthode contraceptive, la cape cervicale. Le Centre propose des ateliers sur cette méthode, gratuitement. Prendre rendez-vous du lundi au jeudi au 842-8903.

Le service des bénévoles des Services d'aide à la famille juive ont un besoin urgent de chauffeurs bénévoles pour accompagner les personnes âgées à leurs rendez-vous. Rés. : 485-1112, poste 316.

Détour Nature offre des excursions en ski de fond durant la saison hivernale. Pour obtenir gratuitement le dépliant « Excursions de ski de fond », composez le 271-6046.

Les Brunchs Branchés invitent toutes les personnes seules et distinguées (25-45 ans) à venir bruncher dans un restaurant de la rue St-Denis ou St-Laurent. Réserv. : 528-8886.

UQAM

Le savoir universitaire, une valeur sûre!

Maîtrise en informatique de gestion

- Un programme unique en son genre
- Une maîtrise de type professionnel
- Un programme multidépartemental
- Un programme de formation répondant aux besoins des gestionnaires et des professionnels

- 30 crédits de cours
- 15 crédits d'activité de synthèse
- Un horaire de cours favorisant la participation des étudiants sur le marché du travail

Dates limites de présentation des demandes d'admission : le 1^{er} mai 1992 pour la session d'automne 1992 le 1^{er} novembre 1992 pour la session d'hiver 1993

Renseignements : Direction du programme de la maîtrise en informatique de gestion, Marc Bouisset, directeur, téléphone : (514) 987-7092, télécopieur : (514) 987-8477



Université du Québec à Montréal

La Canada possède la première École de cuisine et de pâtisserie

Le Cordon Bleu de Paris



Administré et géré par Le Cordon Bleu de Paris
Tous les cours sont donnés par des chefs FRANÇAIS
PROGRAMME DÉBUTANT LE 6 avril 1992

Les candidats qui auront obtenu leur diplôme en cuisine et en pâtisserie pourront recevoir le prestigieux Le grand diplôme de Paris, France

Pour de plus amples renseignements contactez par téléphone ou par écrit

LE CORDON BLEU
PARIS COOKING SCHOOL
400-1390 Prince of Wales Drive
Ottawa, Ontario K2C 3N6
(613) 224-8603
Fax: (613) 224-9966



Le futur incinérateur dans l'est aura peu d'impact, dit la Régie des déchets

Louis-Gilles Francoeur

LA RÉGIE intermunicipale des déchets sur l'île de Montréal a lancé une importante opération « d'information » sur son projet d'incinérateur et son centre de traitement des déchets, qu'elle veut implanter dans l'est de la métropole.

La Régie a divulgué un résumé de son étude d'impacts sur son projet d'incinérateur et de centre. Elle a aussi annoncé la tenue d'une série de séances d'informations qui se tiendront dans différents secteurs de la métropole au cours des prochaines semaines.

Le résumé de l'étude d'impacts de la Régie n'était pas accompagné de l'étude elle-même.

Cette étude, comprenant les demandes de renseignements supplémentaires demandés par le ministère de l'Environnement, a été remise hier matin au ministère, qui déterminera si les réponses du promoteur sont valables et conformes aux règles de l'art et à la réglementation.

Si l'étude du promoteur obtient son « certificat de conformité » du ministère, elle sera alors diffusée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), que la loi et la réglementation rendent responsable de l'information sur le projet avant son évaluation publique en audiences.

Le programme d'information de la Régie a été préparé par la firme Cogesult, qui était responsable des communications du projet Soligaz.

Invité à dire pourquoi la Régie avait décidé de diffuser un résumé de son étude d'impacts avant qu'elle n'ait obtenu une validation par le ministère de l'Environnement et de lancer cette opération avant l'entrée en scène du BAPE, le directeur général de la Régie, M. Guy Racine, a expliqué que « les gens se plaignent pour avoir de l'information » et qu'il a été décidé de répondre à ce besoin.

La responsable des communications de Cogesult, Mme Liette Roy, disait sensiblement la même chose. À son avis, cette campagne d'information n'est pas une opération de vente d'un projet avant son évaluation publique, mais « un processus de bonification par étape » par réaction avec le public, ce qui ne vise pas, assure-t-elle, à court-circuiter le processus quasi judiciaire prévu par la loi et les règlements.

Le processus québécois étant peu judicieux, peu d'acteurs sociaux se sentent obligés d'observer le moindre devoir de réserve à son endroit et d'attendre, pour défendre ou démolir un projet, que le dossier factuel, prévu par la loi, soit validé et rendu public.

Hydro-Québec, qui a été souvent accusé de mener des opérations de « vente de barrages », comme l'en accusait hier les opposants au harnachement de l'Asuapmushuan, observe par contre dans le dossier de Grande-Baleine une réserve aussi nouvelle qu'étanche. Malgré les attaques et les demandes insistantes de journalistes, la société d'État n'a pas divulgué jusqu'ici la moindre ligne de ses études techniques, qui vont éventuellement former le corps de son étude d'impacts. Une réserve dont ont profité plusieurs de ses détracteurs.

Quant au résumé d'impacts rendu public hier, la Régie y prétend que son incinérateur, loin de donner une image négative à l'est de la métropole, y favorisera l'implantation d'une nouvelle génération d'entreprises dans le domaine du recyclage. La valeur des propriétés ne baissera pas, affirme-t-elle. Le bruit sera imperceptible en raison de l'éloignement des résidences et l'achalandage routier sera diminué car les déchets du centre et de l'Ouest-de-l'île seront acheminés à un centre de transbordement, situé à Ville Saint-Laurent, d'où les déchets seront envoyés par voie ferrée dans l'est pour

éviter d'ajouter à la congestion de l'autoroute Métropolitaine.

Toutes les mesures seront prises contre les odeurs, soutient le résumé de la Régie, et les équipements anti-pollution les plus performants seront installés, avec contrôle de la combustion informatique à la clef, pour éviter tout dépassement des normes. La Régie affirme que la santé publique ne sera pas menacée: à peine un cancer de plus par million de personnes, ce qui est infime en soi et conforme au niveau de risques acceptables en environnement. Pas un détail sur les concentrations de dioxines, furannes, etc.

La Régie intermunicipale n'a pas encore dévoilé son contrat avec la firme Foster Wheeler, qui contiendrait une obligation de fournir une masse minimale de déchets pour rentabiliser l'incinérateur qu'opèrera cette entreprise. La Régie n'en soutient pas moins que son projet ne constituera pas un incitatif au gaspillage des ressources car elle pense récupérer environ la moitié des 700 000 tonnes de déchets ramassés dans les villes de l'île chaque année, sauf Montréal. Cette dernière a son propre plan de gestion des déchets, lequel est en pleine évaluation environnementale.

La Régie justifie son choix de l'est pour son centre de compostage et de tri par le fait que « la moitié des déchets générés par les municipalités membres de la Régie proviennent de la partie centre du territoire » et que le secteur, industriel par définition, est plus compatible avec ce type d'équipements que le reste de l'île.

Projets subventionnés en faveur des Noirs anglophones de Montréal

Josée Boileau

LE GOUVERNEMENT du Québec et la Ville de Montréal se sont associés hier à différentes associations communautaires pour annoncer une série de projets en faveur des Noirs anglophones de Montréal, doublement minoritaires en ce Québec blanc et français.

Fonds d'investissement, aide à la création d'entreprise, forum des organismes communautaires en juin, Sommet de la famille noire d'ici l'été... les projets soumis sont nombreux et tous pilotés par un organisme représentant les Noirs. Tous ceux qui entourent la ministre des Communautés culturelles Monique Gagnon-Tremblay se réjouissent de ces premiers pas qui seront concrétisés, dit-on, au cours des prochains mois.

Le chapitre du financement était toutefois moins précis. Pour le moment, seul le ministère des Communautés culturelles a avancé la somme de 70 000 \$ pour la réalisation des objectifs. On souhaite maintenant la participation d'autres ministères, du gouvernement fédéral et du secteur privé pour arriver à aller chercher le million de dollars que le fonds d'investissement à lui seul recouvrera.

L'ensemble de ces projets est issu de la Table de concertation de la communauté noire d'expression anglaise qui a été mise sur pied par le ministère des Communautés culturelles en décembre 1990 en raison du

sentiment de marginalisation que vivait cette communauté — et que l'affaire Marcellus François devait quelque mois plus tard particulièrement exacerber.

La Table elle-même est composée de sept représentants de la communauté noire, du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, de la Ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal. Un représentant du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté du Canada y siège comme observateur.

Trois groupes de travail d'une vingtaine de participants chacun se sont ajoutés en décembre.

L'intégration socio-économique et la participation à la vie publique québécoise ont été identifiées comme problèmes prioritaires. Dans la seule communauté jamaïcaine, par exemple, on estime que 60 % des jeunes sont sans emploi.

L'apprentissage du français, souvent pointé du doigt comme l'une des difficultés majeures expliquant les problèmes d'emploi et de délinquance chez les jeunes Noirs anglophones, est aussi au nombre des dossiers à travailler, confirme-t-on au ministère.

Notons que parallèlement à ces démarches de la Table, le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal a de son côté développé un plan d'action de 750 000 \$ en trois ans sur la prévention de la criminalité, la lutte à la drogue et l'amélioration des relations avec la communauté noire.

Faute de preuves

Le ministère fédéral de la Justice a annoncé, hier, une suspension des poursuites dans la cause de Michael Pawlowski, 74 ans, accusé d'avoir participé au massacre de 400 Juifs, en Biélorussie occupée par les Nazis, en 1942. Un avocat du ministère, Me Jim Sutton, a expliqué que, sans les témoignages de personnes vivant dans l'ex-Union soviétique et qui refusent de venir au Canada, il lui était impossible de procéder devant les tribunaux. Par deux fois, a rappelé Me Sutton, le ministère a essayé d'obtenir la permission d'enregistrer sur vidéocassettes les témoignages des Soviétiques, mais cette permission lui a été refusée. Depuis 1987, la loi permet de juger au Canada des individus accusés de crimes de guerre en Europe. En plus de Pawlowski, un autre inculpé de crimes de guerre a bénéficié d'un sursis, aux stades préliminaires des procédures judiciaires. Un troisième a subi son procès, mais il a été acquitté. Le seul succès pour le ministère a été enregistré dans une cause civile contre Jacob Luitjens, qui a perdu sa citoyenneté canadienne. Cette cause est cependant en appel.

Cinq jeunes canadiens en route vers le Forum mondial sur la jeunesse

Clément Trudel

LA CAPITALE du Costa Rica, San José, s'appête à accueillir, du 22 au 29 mars, le Forum mondial de la jeunesse en préparation du Sommet de la terre qui doit se tenir, en juin, à Rio de Janeiro.

Cinq jeunes du Canada y seront, dont François Meloche, étudiant en agro-économie à McGill, et Karen Spowshoe, une Déné qui habite Vancouver. Ce forum doit accueillir 50 % de participants en provenance de pays en développement (pvd) dont les dépenses seront en grande partie assumées par la Norvège et l'Espagne, et mènera à la mise au point d'une Déclaration internationale de la jeunesse sur l'environnement et le développement rédigée par 250 représentants de la « nouvelle génération », au nombre desquels au moins 20 jeunes autochtones de divers coins du globe.

François Meloche rentre d'une semaine à New York où se poursuit, jusqu'au 3 avril, la quatrième conférence préparatoire à cette CNUED (Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement) où de nombreux chefs d'État auront à concrétiser des engagements suivant les documents que négocieront présentement leurs bureau-

crates rassemblés à New York. Il a pu noter que « ça évolue très lentement » quant aux textes à polir — plusieurs risquent de rester en suspens — que ce soit sur une Charte de la terre (les visions des pays en voie de développement semblent pour l'instant la base de discussion, avec primauté accordée à l'humain) ou encore sur les transferts de technologie, ou sur les ressources financières. Sur ce dernier point, une même polarisation semble se perpétuer, note Meloche, entre les délégués de pays qui font davantage confiance à la Banque Mondiale et ceux qui souhaiteraient la constitution d'un Fonds vert (sans rôle précis dévolu à la BM).

Ce qui l'intéresse vraiment, avant de se rendre à ce Forum de San José, c'est de léguer aux jeunes du monde un « outil » de réflexion et un schéma d'actions — il a déjà eu sa part dans la rédaction de la *Déclaration de la jeunesse sur l'environnement et le développement* où, au nom des jeunes, on réclame notamment un vaste débat public sur la Phase II de la Baie James. Peut-être qu'au Costa Rica, les jeunes « ne diront pas tellement de choses nouvelles », glisse François Meloche, mais ils le feront sur un ton percutant qui se distinguera de la démarche proprement politique des gouvernements.

Cinq thèmes sont à l'ordre du jour à San José: défi de la pauvreté, protection des ressources naturelles, dette extérieure et relations Nord-Sud, démocratie et participation et *environnement, paix et sécurité*.

Quant aux motifs qui le poussent à s'engager dans une croisade pour la préservation de la planète, l'étudiant confie qu'il serait pour l'instant incapable de travailler dans le sens du « progrès » tel qu'il est conçu dans nos sociétés développées. « Faire rouler la machine? Oui, mais je voudrais l'améliorer ». À l'instar de maints jeunes d'ici, il se dit près de la vision des autochtones sur les liens avec la terre et avec la nature. Les résultats à escompter du Forum de San José « ne sont pas évidents », mais il y aura là le vrai partage entre jeunes pour des sujets qui les passionnent, tel celui de la démilitarisation que les sphères gouvernementales sont partout hésitantes à aborder de front.

« Il nous fait un développement axé davantage sur les besoins des humains », conclut ce jeune étudiant qui s'attache aux valeurs reliées à la justice. Il admet la nécessité de jeter un second regard sur une « prospérité » qui se construit trop souvent sur des richesses qui profitent peu aux populations de pays qui les exportent.

IMPORANT • AVIS IMPORTANT • AVIS IMPORTANT • AVIS IMPORTANT • AVIS IMPORTANT

Faites partie de l'assemblée régionale !

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, GROUPES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET AUTRES GROUPES INTÉRESSÉS PAR LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

Vous voulez influencer l'organisation des services de santé et des services sociaux dans votre région ?
 Vous voulez choisir les membres du conseil d'administration de la future régie régionale ?
 Vous voulez approuver les priorités régionales ?
 Faites partie de l'assemblée régionale !

L'assemblée régionale sera composée de
 40 % de personnes élues par les établissements,
 20 % par les municipalités,
 20 % par les organismes communautaires
 et 20 % par les groupes socio-économiques
 et autres groupes.

Les élections auront lieu en juin.

Adressez-vous à votre
 Conseil régional de la santé et des services sociaux
 pour connaître les critères d'admission
 et pour obtenir votre formulaire d'inscription.

La période d'inscription se termine
 le 23 mars 1992.

Hâtez-vous!

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
Faculté des sciences sociales

L'EXCELLENCE UNIVERSITAIRE
EN FRANÇAIS!

NOS SEPT DÉPARTEMENTS:
 Criminologie, psychologie, science économique, science politique,
 sciences du loisir, sociologie et service social*

* Ouvre ses portes en septembre 1992; études de maîtrise uniquement.

NOS TROIS PROGRAMMES INTERDISCIPLINAIRES:
 Études des femmes, études canadiennes, administration et politiques
 publiques.

Tous les cours sont offerts en français; on peut répondre à toutes les
 questions d'examen et réaliser tous ses travaux dans la langue de son
 choix (français ou anglais).

Bourses d'excellence (renouvelables) à l'admission et bourses au mérite pour le 1^{er} cycle.

Bourses d'assistantat et de recherche pour les étudiants et étudiantes des 2^e et 3^e cycles.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec:

L'ADMISSION
 a/s de la Faculté des sciences sociales
 550, rue Cumberland
 Ottawa (Ontario) K1N 6N5
 (613) 564-3928

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
 UNIVERSITY OF OTTAWA

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Les syndicats américains ne savent pas qui soutenir dans les primaires

WASHINGTON (AFP) — À la veille de deux importantes primaires dans les États industriels du Michigan et de l'Illinois, les syndicats américains ne savent pas qui soutenir : rejetant le trop libéral Paul Tsongas, certains se sont ralliés par réalisme au modéré Bill Clinton, mais la base semble séduite par le discours radical de Jerry Brown.

L'AFL-CIO (American Federation of Labor-Congress of Industrial Organizations), la grande centrale américaine qui regroupe 89 syndicats de branche et quelque 14 millions de membres, s'en tient pour le moment à la position adoptée en début de campagne : aucun soutien officiel et liberté de choix pour ses membres, individuels ou syndicats de branche.

Quatorze d'entre eux, parmi lesquels le puissant Syndicat des travailleurs de l'automobile (Union Auto Workers-UAW), avaient choisi le sénateur de l'Iowa Tom Harkin, qui se présentait comme le « seul vrai démocrate » en héritier des valeurs traditionnelles de ce parti. Après son retrait lundi dernier, les responsables de ces syndicats se sont réunis jeudi à Washington. Mais ils ont préféré ne rien décider dans l'immédiat.

Ils ne veulent pas de l'ancien sénateur du Massachusetts Paul Tsongas, qui se définit lui-même comme un candidat « pro-business ». Sa proposition de réductions d'impôts sur les plus-values et son accord avec la législation permettant aux employeurs d'engager des salariés pour remplacer les grévistes sont hau-

tement impopulaires. Beaucoup reconnaissent qu'ils vont devoir se rallier à Bill Clinton, qui fait de plus en plus figure de favori après ses victoires dans le Sud. Le gouverneur de l'Arkansas avait déjà reçu il y a plusieurs mois l'appui des syndicats des employés de l'État et des enseignants.

Mais son accord avec le projet de création d'une zone de libre échange en Amérique du Nord (regroupant Canada, États-Unis et Mexique) n'est pas apprécié, notamment dans les bastions de l'automobile américaine. Les ouvriers craignent la fuite des emplois vers le Mexique et sa main-d'œuvre à bon marché.

Le soutien grandit donc à la base pour le troisième démocrate encore en lice, l'ancien gouverneur de Californie Jerry Brown. Fils de famille, ancien gouverneur de Californie et encore récemment président du Parti démocrate de cet État, il mène sa campagne d'« insurgé » devant les grilles des usines en col roulé et chemise à carreau, avec le blouson des travailleurs de l'automobile sur le dos.

« C'est le seul qui s'exprime en notre faveur », a estimé le responsable d'un syndicat local affilié à l'UAW. « Jerry Brown est devenu notre porte-parole dans la primaire du Michigan », a ajouté celui des chauffeurs routiers.

Certains responsables nationaux ont rallié cette position. Le président national de l'Union des travailleurs du secteur électrique a estimé jeudi que M. Brown était le seul à comprendre les intérêts des ouvriers.

L'ANC brandit la menace d'une grève générale si le « non » l'emporte au référendum

JOHANNESBURG (Reuter) — Nelson Mandela a brandi hier la menace d'une grève générale au cas où le « non » l'emporterait au référendum de mardi, réservé aux électeurs blancs, sur les réformes en Afrique du Sud.

« Si les Blancs font une erreur et votent pour la répression, il y aura des troubles sans précédent », a dit le président du Congrès national africain (ANC) à la presse.

À quatre jours du référendum, la tension monte en Afrique du Sud où les violences politiques ont fait 24 morts hier.

L'ANC, appuyé par le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU), première organisation syndicale du pays, a les moyens de paralyser le gouvernement, a souligné Nelson Mandela.

« Je n'ai pas à vous rappeler qu'en novembre l'an dernier, nous avons réussi à mobiliser pas moins de trois millions de personnes contre l'introduction de la TVA. Cette grève générale a montré le potentiel dont nous disposons pour paralyser un gouvernement », a déclaré le dirigeant nationaliste noir.

En novembre, le COSATU et l'ANC avaient organisé une grève générale de 48 heures dans l'industrie, la plus importante démonstration de force du syndicalisme noir en Afrique du Sud.

« Nous rejeterons toute tentative visant à confier le pouvoir à la minorité blanche pour décider de l'avenir du pays. Nous défendrons le processus de paix et ses résultats », a ajouté Nelson Mandela.

Au moins 13 Noirs ont été tués hier à Ulmazi, une cité noire des environs de Durban lors d'affrontements entre groupes noirs rivaux, a déclaré la police de Durban.

Par ailleurs, onze personnes ont péri dans les environs de Johannesburg. Quatre personnes sont mortes après avoir été jetées depuis des trains sur les voies de chemin de fer, à l'ouest de Johannesburg, a rapporté la police. Le corps d'une cinquième victime a été retrouvé à l'est de la ville.

Des journalistes ont pour leur part dit avoir vu

les corps de deux hommes qui, selon des témoins, auraient été tués hier matin par la police dans le camp de squatters de Phola park.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, un attentat à la bombe a ravagé un local du Parti national sud-africain (PN), formation du président Frederik de Klerk. L'explosion s'est produite à Nylstroom, où doit se rendre aujourd'hui le chef de l'État.

Une seconde explosion a détruit un autocar servant de centre d'adhésion au PN, à Cullinan, à l'est de Pretoria.

La campagne pour le référendum a été marquée par un regain de violence. Plus de 200 Noirs ont péri en trois semaines.

Dans une interview au journal *Citizen*, le président de Klerk a déclaré que la plupart des extrémistes blancs accepteraient les réformes politiques si le « oui » l'emportait au référendum.

« Un bon résultat conduira à faire accepter la situation comme irréversible. Un très large pourcentage va par conséquent se préparer à adapter sa stratégie et ses objectifs à la nouvelle réalité », a-t-il déclaré.

Le président sud-africain souhaite un « oui » massif au référendum pour poursuivre ses réformes démocratiques pour une nouvelle Constitution multiraciale. Au contraire, le Parti conservateur fait campagne pour le « non » en espérant pouvoir maintenir l'apartheid.

Le Danemark, seul pays européen interdisant encore tout commerce avec l'Afrique du Sud, a informé le président et l'ANC qu'il leverait son embargo en cas de victoire du « oui » le 17 mars, a dit hier le ministre des Affaires étrangères.

Enfin, une branche du parti zoulou Inkatha a signé hier un pacte de non-agression avec des ultra-conservateurs blancs partisans de l'apartheid dans le but d'écartier le spectre d'un bain de sang en Afrique du Sud.

Le chef de l'Inkatha, Mongosuthu Buthelezi, a immédiatement dénoncé comme irresponsable la conclusion d'un tel pacte avec des éléments d'extrême-droite.

L'accord a été conclu dans les salons de l'aéroport de Johannesburg entre d'une part Musa Myeni, chef du Parti de la liberté Inkatha (PLI) dans la province du Transvaal, et de l'autre Eugene Terre-Blanche, chef du Mouvement de résistance Afrikaner (AWB), et Ferdi Hartzenberg, vice-président du Parti conservateur (CP).

Enterrant le souvenir de la guerre des Boers, il y a un siècle, les trois hommes ont déclaré qu'ils résoudraient à l'avenir leurs divergences de manière pacifique.

« Cela implique un pacte de non-agression », a dit Musa Myeni, ajoutant que cet accord serait soumis à la direction nationale de l'Inkatha.

« L'AWB et l'Inkatha rejettent toute dictature communiste », a-t-il ajouté, en faisant allusion à l'alliance entre le Congrès national africain et le Parti communiste sud-africain.


Pour Mangosuthu Buthelezi, « le Parti de la liberté Inkatha (PLI) ne peut pas prendre part à un pacte de non-agression entre le PLI et l'AWB parce que le PLI n'est jamais l'agresseur. Les Blancs d'Afrique du Sud n'auront jamais à souffrir d'une violence programmée par le PLI tout comme les Noirs aucune raison d'avoir peur de nous ».

« C'est irresponsable de la part des éléments d'extrême-droite de considérer que ma non-participation à cet accord signifie que je me rallie au 'non', a-t-il ajouté dans un communiqué.

Il a dit qu'il soutenait le « oui » lors du référendum organisé le 17 mars par le président Frederik de Klerk sur la poursuite des réformes. Il a également assuré qu'il participerait aux négociations futures.

Pour Eugene Terre-Blanche, dont le parti milite en faveur du « non », cet accord prend une signification particulière à quatre jours du scrutin. « L'Inkatha ne doit pas craindre qu'il y ait une guerre si la droite l'emporte lors du référendum. Les électeurs blancs doivent également comprendre que voter « non » au référendum ne provoquera pas une guerre raciale », a-t-il dit.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

 Université de Montréal

Professeur ou professeure en histoire de l'art

Le Département d'histoire de l'art de la Faculté des arts et des sciences cherche un professeur ou une professeure à plein temps en histoire de l'art (sous réserve d'approbation budgétaire).

Fonctions

Enseignement aux 1^{er} et 2^e cycles; direction de mémoires et de thèses; projets de recherche à développer dès l'entrée en fonction.

Exigences

Doctorat en histoire de l'art (obtenu ou en voie d'obtention) ou l'équivalent; spécialisation en histoire de l'architecture européenne (16^e au 18^e siècle); expérience souhaitée de l'enseignement universitaire et de la recherche.

Traitement

Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction

Septembre 1992.

Les personnes intéressées doivent acheminer leur curriculum vitae, une copie du dossier académique avec liste des publications ainsi que trois lettres de recommandation, avant le 1^{er} mai 1992 à :

M. Luis de Moura Sobral, directeur
Département d'histoire de l'art
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec), H3C 3J7
Télécopieur : (514) 343-2393

INGÉNIEUR CIVIL

Demandé avec 5 années d'expérience.

Nos activités principales :

- Travaux en Génie civil
- Construction de lignes et de postes à haute tension.

Faire parvenir curriculum vitae à :

Les Constructions GART Inc.
1600 est, boul. St-Martin, suite 650-B
Duvrigny, Laval, Qué. H7G 4S7
a/s Mireille Ricard

MAISON DES RÉGIONS DU QUÉBEC À MONTRÉAL

La Maison des régions a pour mission la promotion économique des régions du Québec sur les marchés domestiques et internationaux. La Maison offrira des services de sous-traitance, d'accès aux marchés ainsi que des services d'information, d'expositions pour mettre en valeur le potentiel des régions et les capacités de leurs entreprises.

Poste offert: DIRECTEUR-TRICE

Attributions: Sous l'autorité du Président du Conseil d'administration, il doit élaborer et mettre en œuvre un plan d'action stratégique et assurer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles de la Maison.

Conditions d'admission: Diplôme universitaire de premier cycle dans l'une des disciplines suivantes: administration des affaires, économie, génie, sciences humaines; 10 années d'expérience dans un domaine similaire de gestion; une excellente connaissance du secteur privé, du commerce international et du développement régional; connaissance parfaite des langues parlées et écrites, française et anglaise; une troisième langue serait un atout.

Qualités personnelles: — Sens de l'action, de la promotion, du marketing, — personnalité enthousiaste, énergique, mobilisatrice, tenace et déterminée, — capacité d'analyse, de jugement; sens de la diplomatie et de la concertation.

Période d'inscription: du 14 mars au 28 mars 1992.

Inscription: Maison des Régions du Québec, 440, boul. René-Lévesque Ouest, 8e étage, Montréal (Québec) H2Z 1V7

Information: M. Bryant McDonough
(514) 873-5845

Directeur/Directrice Toronto French School

La Toronto French School, l'une des plus grandes écoles privées du Canada, assure à ses élèves une formation de haut niveau en français et en anglais. Unique en son genre, cet établissement offre un programme d'études diversifié et participe à des examens et échanges internationaux. Dispensé dans un milieu intellectuellement stimulant, ce programme s'étend de la prénatalité à l'entrée à l'université.

Le directeur/La directrice assure les fonctions de chef d'établissement et relève du Conseil d'administration. Avec ses principaux interlocuteurs au sein de l'école, il/elle précise et met en place la stratégie adaptée à la mission de l'école. Sa participation à l'élaboration de la politique et au choix des programmes scolaires, conformément à l'orientation et aux ressources financières de l'établissement, est essentielle.

Ce poste exige une personne parfaitement bilingue, à l'esprit ouvert et possédant une bonne connaissance de divers systèmes d'éducation. Une expérience contestée dans l'orientation et la direction d'un établissement pédagogique est indispensable. Le candidat/La candidate doit maîtriser la planification et la préparation de budgets. Il/Elle doit se sentir à l'aise dans un mode de gestion collégial et être sensible aux questions multiculturelles.

Si vous êtes prêt/prête à diriger un établissement bilingue qui prépare ses élèves pour un monde toujours plus international, faites-nous parvenir votre curriculum vitae, en français et en anglais, en précisant qu'il s'agit du dossier 7080. Confidentialité assurée.

Price Waterhouse Executive Search
P.O. Box 190, 33rd Floor, 1 First Canadian Place,
Toronto, Ontario M5X 1H7

Price Waterhouse 

Professeur-e régulier-ère en histoire de l'Antiquité classique

Département d'histoire

Sommaire de la fonction :

- Enseignement et encadrement aux trois cycles d'études dans le domaine de l'histoire grecque et de l'histoire romaine
- Recherche en histoire de l'Antiquité classique
- Services à la collectivité, notamment dans les dossiers relatifs à l'enseignement de l'histoire générale aux niveaux secondaire et collégial.

Exigences :


- Doctorat en histoire ou dans une discipline connexe
- Expérience d'enseignement et de recherche dans le domaine de l'Antiquité classique souhaitable

Traitement : selon la convention collective SPJU-UQAM

Date d'entrée en fonction : le 1^{er} juin 1992.

L'UQAM souscrit à un programme d'accès à l'égalité des femmes en emploi. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyen-ne-s canadien-ne-s et aux résident-e-s permanent-e-s.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un dossier de candidature en français, daté et signé avant le 31 mars 1992, à M. Michel Hébert, directeur, département d'histoire, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succursale A, Montréal (Québec) H3C 3P8

 Université du Québec à Montréal

 UNIVERSITÉ LAVAL

Vice-rectorat aux ressources humaines

RESPONSABLE DES VENTES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL 29 226. \$ À 48 440. \$

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la responsabilité du directeur des publications, planifie et organise l'ensemble des activités nécessaires à la vente des ouvrages publiés par les Presses de l'Université Laval. Participe à la réalisation de projets spécifiques à la librairie en collaboration avec le directeur général adjoint.

QUALIFICATIONS REQUISES

Grade universitaire de 1^{er} cycle en sciences de l'administration, option gestion ou marketing de préférence ou dans une discipline jugée pertinente.

Deux (2) années d'expérience pertinente.

Connaissance de l'anglais parlé et écrit souhaitable.

Toute combinaison de scolarité ou d'expérience pertinente jugée équivalente sera retenue.

À compétence égale, préférence sera accordée à une femme.

INSCRIPTION AU CONCOURS U.L. 40-90-91

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae récent, accompagné d'une lettre de candidature et des preuves de scolarité, avant 17 heures, le vendredi 27 mars 1992, à l'adresse suivante :

Vice-rectorat aux ressources humaines
Bureau 5333
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
Université Laval, Québec
G1K 7P4

 UNIVERSITÉ LAVAL

 Faculté des sciences et de génie

DÉPARTEMENT DE GÉOLOGIE PROFESSEURS, PROFESSEURES en Géochimie / Géophysique Géologie économique / Minéralogie

Le département de géologie fait appel à des candidatures pour combler, à court et à moyen terme, 3 postes de professeurs et de professeures dans les spécialités mentionnées en rubrique et identifiées comme prioritaires. Le premier poste pourra être disponible au début de l'année 1993 et les autres postes le seront graduellement d'ici le 1^{er} septembre 1995. L'ordre des spécialités, dans lesquelles ces postes seront comblés, sera établi selon la qualité relative des candidatures reçues.

Le département est composé d'une équipe de 15 professeurs à temps complet qui encadrent actuellement près de 140 étudiantes et étudiants au niveau du 1^{er} cycle dans des programmes de géologie et de génie géologique et 55 au niveau des cycles supérieurs.

DESCRIPTION DES POSTES :

Enseigner et encadrer des étudiantes et des étudiants au niveau des 3 cycles universitaires. Initier et réaliser des projets de recherche subventionnés dans les champs de :

l'analyse de bassins, la géologie de l'ingénieur, et les géosciences de l'environnement.

Participer aux autres activités universitaires.

QUALIFICATIONS :

Être titulaire d'un doctorat (ou l'équivalent) dans une des spécialités pertinentes, ou être sur le point de l'obtenir, au moment de l'entrée en fonction.

Pour au moins un de ces postes, être membre ou être admissible à l'ordre des ingénieurs du Québec.

Le département reçoit également les candidatures de personnes engagées ou désirant s'engager dans un programme d'études doctorales.

L'Université Laval applique un programme institutionnel d'accès à l'égalité qui consacre la moitié des postes vacants à l'engagement de femmes.

Traitement : Selon la convention collective.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae détaillé et au moins deux références à :

Michel Rocheleau, directeur
Département de géologie
Faculté des Sciences et de Génie
Université Laval
Québec, Canada G1K 7P4

